

Séance du 16 novembre 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	22
Date de la convocation		
10/11/2023		
Date d'affichage		
17/11/2023		

DCM N° 2023-90

L'an deux mil vingt-trois

Et le seize novembre

à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, avec publicité des débats, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Pierre Michel SIMONPIETRI, Maire.

18 Membres présents : MM. SIMONPIETRI Pierre Michel, GIAMARCHI Marie Dominique, BIAGGINI Jean, FINI René, ALBERTINI Francine, CROCE-AJACCIO Catherine, SILVESTRI Dominique, BERTOLUCCI Marie-Christine, UGOLINI Nuria, VEISON MARCELLI Nathalie, LOMBARDO Florence, DARNAUD Laure, CASANOVA Jean-Pierre, SIMONI Pierre Baptiste, NAPPO Michelle, PORTA Marine, FICO Aurélie MARTEL Enzo

4 Membres absents excusés (procurations) :

M. POZZO DI BORGO Louis a donné procuration à MME FICO Aurélie

MME SIMONI-PIACENTINI Céline a donné procuration à MME VEISON MARCELLI Nathalie

M. BATTESTI Gilles a donné procuration à M. BIAGGINI Jean

M. CAMUZAT Alexandre a donné procuration à M. SIMONPIETRI Pierre Michel

7 Absents : PASQUALINI Maurice, MALAFRONTE Christine, FABRIZY Bernard, MURATI Carine, MALPELI Stéphane, GIAFFERI Michael, LECA Jean-Louis,

Madame DARNAUD Laure est nommée secrétaire.

**Objet de la délibération**

Délibération portant création de 4 emplois permanents d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

Madame Catherine CROCE-AJACCIO, Adjointe déléguée à la gestion du personnel, expose aux membres du Conseil Municipal que :

CONSIDERANT les besoins de la collectivité, il serait souhaitable de procéder à la création de 4 emplois permanents d'agent technique polyvalent, d'une durée de 35h de service hebdomadaire, qui sera pourvu par 4 fonctionnaires stagiaires ou titulaires relevant du grade d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe, conformément aux dispositions statutaires régissant de la Fonction Publique Territoriale.

La proposition de Madame Catherine CROCE-AJACCIO est mise aux voix

Le Conseil Municipal

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.313-1,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux,

VU le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 modifié, portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,

VU le décret n°2016-604 du 12 mai 2016, fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux,

OUI l'exposé de Madame Catherine CROCE-AJACCIO et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**DECIDE**

- D'accéder à la proposition de Madame Catherine CROCE-AJACCIO,
- De créer 4 emplois permanents d'agent technique polyvalent relevant du grade d'Adjoint Technique Territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe, échelle C2 de rémunération, d'une durée de service hebdomadaire de 35 heures,
- De pourvoir les emplois ainsi créés conformément aux dispositions législatives et réglementaires régissant les conditions générales et particulières de recrutement des agents de la Fonction Publique Territoriale,
- De compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la Collectivité,
- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération des agents ainsi nommés, et les charges sociales s'y rapportant, sont inscrits au budget de la Collectivité, aux article et chapitre prévus à cet effet.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE  
Michel SIMONPIETRI

